

## Avis d'enquête publique

Révision du PLU sur la commune de Pavie



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE PAVIE

### Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté du 10 octobre 2016, le Maire de PAVIE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

M. Jacques MELLIET exerçant la profession de technicien supérieur en retraite a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de PAU. M. Roger ROBERT exerçant la profession d'ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé soumis à enquête publique prévoit :

- 316,4 ha de zones constructibles dont 49,89 ha destinées à l'activité
- 1 747,6 ha de zones à vocation agricole
- 418,09 ha de zones à vocation naturelle
- de protéger 178,02 ha de boisements

M. Jean GAILLARD, Maire de la commune, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

L'enquête se déroulera à la mairie du 07 novembre 2016 au 09 décembre 2016 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que le samedi 26 novembre de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie le :

- **Lundi 7 novembre 2016 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 16 novembre 2016 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 26 novembre 2016 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 29 novembre 2016 de 15h00 à 18h00**
- **Vendredi 9 décembre 2016 de 15h30 à 18h30**

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le public peut communiquer ses informations par voie électronique en envoyant des messages comportant en objet la mention « enquête publique PLU » à l'adresse suivante : [urba@mairie-pavie.fr](mailto:urba@mairie-pavie.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.